Coupe A

Plan de repérage (échelle 1:1500)

Coupe B

Coupe C

Coupe D

Axonométrie (sans échelle)

LEGENDE

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2...R nombre d'étages en retrait
- +1,2...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- x-mj x maisons jumelées
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mb x maisons en bande
- x-mi x maisons isolées

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-c x logements de type collectif
- x-b x logements de type bifamilial

Formes de toiture

- tp toiture plate
- orientation du faîte
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison

Gabarit des immeubles (plan / coupes):

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitations des lots / îlots:

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% | y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- voie de circulation motorisée
- EVP espace vert public
- espace pouvant être dédié au stationnement
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zor

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert eaux pluviales

Eléments complémentaires

- SP-x sigle servitude de passage
- liaison piétonne
- accès carrossables
- couverture végétale obligatoire
- 5.50 cotation réglementaire
- 5.50 cotation indicative

Légende complémentaire pour coupes explicatives

- remblai
- déblai
- 296.55 cote terrain existant
- 296.33 cote terrain remodelé
- limite PAP Limite de PAP sur le trait de coupe
- limite PAP Limite du PAP en direction de la coupe
- Limite du lot projeté
- arbre projeté
- Fonctions en direction de la coupe
- Fonctions sur le trait de coupe

FOND DE PLAN

Plan de délimitation du périmètre Geolux G.O. 3.14 - GEO_08-228362-SIE-1 ind G

Levé topographique et alentours

plan de situation Geolux G.O. 3.14 - GEO_15-065800-SIE-1 ind. A
levé topographique Geolux G.O. 3.14 - GEO_08-228362-SIE-1
foto aérienne Geoportail 2013

Inventaire des biotopes EFOR-ERSA

SOURCE DES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES INTEGREES

Voiries et mobilite - Schroeder & Associés - 16/351 IC-A109 ind. C
Assainissement - TR-Engineering - H11204S 007 ind. B
Concept paysager - Förder Landschaftsarchitekten

REMARQUES

Ce plan n'est valable qu'ensemble avec la partie écrite correspondante.
Ce plan ne peut être copié partiellement et n'est valable que dans son intégralité.
Les divergences entre les différents fonds de plan sont d'ordre cartographique.
Les cotes d'altitudes projetée sont approximatives et peuvent être adaptées dans le cadre du projet d'execution.
Toutes les contenances des parcelles sont fournies à titre indicatif. Leur calcul exact ne peut être fait qu'après le mesurage cadastral.
La représentation des constructions environnantes est approximative. Elle n'est pas basée sur un mesurage exact.
Les éléments de la légende en gris sont sans objet dans le présent PAP

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	OBJET
E			
D			
C			
B			
A	10.10.2017	BG	gabarit de la rue intérieure, position du bâtiment 2.1, alignements obligatoires sur bâtiment 1.2 et 2.1

Référence: 18050/26C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 28.11.2017
Le Ministre de l'Intérieur
Dan KERSCH

PROJET
PAP RUE VERTE

appartient à la délibération du conseil communal du 23 octobre 2017 référence n° 82A/2000/3

MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE LUXEMBOURG
42, PLACE GUILLAUME II
L-2090 LUXEMBOURG
TELEPHONE +352 47 96 -1
TELECOPIE +352 47 48 11

VILLE DE LUXEMBOURG

DATE / SIGNATURE

MAITRE D'OEUVRE
DEWEY MULLER ARCHITECTES URBANISTES
15b, BD. GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE
TELEPHONE +352 263 858-1
FLANDRISCHE STRASSE 4
TELEPHONE +49 (0) 221 925 888-0
L-1331 LUXEMBOURG
TELECOPIE +352 26 385 850
D-50674 KÖLN
TELECOPIE +49 (0) 221 925 888-50

DATE / SIGNATURE

PHASE DE PLANIFICATION
PROJET POUR AVIS CELLULE D'ÉVALUATION ET ENQUÊTE PUBLIQUE

ECHELLE
1 : 500

OBJET
PAP
PARTIE GRAPHIQUE - 2/2

	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESSINÉ PAR	BG	30.06.2017	1438	G-1-02	A
CONTRÔLE PAR					
RESPONSABLE				FORMAT DIN A0	